© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Dépistage positif cause médicaments opiacés

Par Profil supprimé Postée le 06/03/2020 23:13

> Bonjour, je vous contacte car je viens de faire l'objet d'un dépistage qui s'est avéré positif à l'héroïne alors que je n'en co somme pas. Il s'est avéré que j'ai par contre pris des médicaments sur ordonnance comme izalgi et un autre dont je ne me souviens pas du nom qui contiennent de la poudre d'opium. Mais les gendarmes me soutiennent que le résultat du test salivaire donnent positif à l'héroïne et qu'en aucun cas ce positif peut être du à la prise de médicaments contenant de la poudre d'opium. Je voudrais donc savoir si lors d'un dépistage salivaire, celui que les gendarmes envoie au labo sur une sorte de coton tige, ils peuvent faire la différence entre héroïne et médicament contenant de la poudre d'opium. Je suis au fond du trou et ai vraiment besoin de votre aide et vos réponses pour savoir si j'ai une chance de pouvoir m'en sortir en leur fournissant l'ordonnance dudit médicament en question ou si au contraire les rezultats de ce genre de test font bien la différence entre présence d'héroïne et présence de médicaments contentant opiacés ou poudre d'opium. Merci d'avance pour vos réponses rapides si possible.

Mise en ligne le 09/03/2020

Bonjour

Nous comprenons votre inquiétude et vous pouvez vous rassurer: le test de dépistage salivaire est réactif, de manière générale, comme vous l'avez présupposé, aux opiacés. Votre dépistage salivaire a donc certainement réagi aux médicaments que vous prenez. Seule une prise de sang peut discriminer s'il s'agit d'héroïne ou d'autres opiacés.

Dans votre cas de figure, la Loi (article R.235-11 al.2) veut que : lorsque le dépistage est positif, la recherche de l'usage de médicament doit être demandée par le conducteur. Si vous avez été dépisté dans le cadre de votre travail, et non sur la route, vous êtes également en droit de demander une contre-expertise. Il faudra donc que vous fassiez la demande d'un second dépistage, avec vos ordonnances à l'appui. Cela devrait attester que vous ne consommez pas d'héroïne.

Si par aventure, vous aviez besoin de plus d'informations sur les procédures à suivre ou sur les dépistages, nous vous conseillons de vous rendre dans une maison de justice et du droit (elles sont présentes dans la majorité des villes) ou de nous appeler au 0 800 23 13 13, tous les jours, de 08h à 02h.

Cordialement